

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Une double ambition :

- Affronter l'urgence en se dotant d'outils mieux adaptés pour lutter contre le chômage,
- Préparer l'avenir en rendant plus légitime notre démocratie sociale.

Perspectives de qualification, de formation et de progression professionnelle tout au long de sa carrière



✓ **Création d'un compte personnel de formation** : Le CPF (remplace le DIF depuis le 1/01/2015) suit chaque individu pendant toute sa carrière et rattache les droits à la formation à la personne. Il permet l'acquisition du plafond de 150 heures en un peu plus de 7 ans.

✓ **La réforme de l'apprentissage** : pour former d'ici 2017, 500 000 apprentis, les règles de gestion et d'affectation de la taxe d'apprentissage sont revues (retrouvez plus d'infos dans notre dossier spécial pages 8-9...)

✓ **Les régions deviennent l'instance de pilotage** centrale en matière de formation professionnelle.



L'OPCA a plusieurs missions :

- **collecte** les cotisations,
- **finance** le CPF pour les salariés,
- **garant** de la qualité des formations,
- **contribue au financement** des formations des salariés,
- **interlocuteur des employeurs.**



LE FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP) est en charge de la **redistribution d'une partie des fonds collectés** par l'OPCA.



Le FONGECIF / OPACIF : agréé au titre de la **gestion du CIF**. Il est aussi en charge du **financement** du CIF, des bilans de compétences et VAE.

LES INSTANCES DE CONCERTATION : Composés des représentants des salariés et employeurs, des régions et de l'État, le CNEFOP (niveau national) et le CREFOP (déclinaison régionale) sont les nouvelles instances de **concertation** sur la formation professionnelle, l'emploi et l'orientation.



LES OPÉRATEURS DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE : aident la personne dans la constitution de son projet d'évolution professionnelle.



Opérateurs : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Opacif, Apec, les opérateurs désignés par les régions.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, institution financière publique, a en charge la **gestion de l'ensemble des CPF**.



LES RÉGIONS financent la formation : des personnes en recherche d'emploi, en situation de handicap, des détenus. Elles **gèrent** aussi les programmes de lutte contre l'illettrisme.



✓ **Réforme du financement de la formation professionnelle** : création d'une contribution unique de 1% sur la masse salariale pour toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

✓ **Une meilleure représentativité des organisations patronales** et la transparence du financement des organisations représentatives, pour une légitimité durable de notre démocratie sociale.

• Edito

L'apprentissage relancé par un plan éponyme, accompagné de dispositifs d'incitation dans le cadre du PACTE devraient permettre d'atteindre les 500 000 apprentis d'ici 2017.

Une coordination des actions menées par les régions associées dans une gouvernance, une campagne de communication à destination des employeurs, et la création de la FIPA Fondation innovations pour l'apprentissage sont autant de mesures qui devraient venir renforcer l'efficacité de ce Plan.

Si ces jeunes en formation viennent, à l'issue, se positionner sur le marché des professionnels de la construction, il conviendra que les perspectives de la relance en matière de construction mais également sur le marché de la rénovation s'éclaircissent d'indicateurs plus favorables que ceux enregistrés depuis le début 2015. En effet la région Midi Pyrénées, bien qu'au dessus de la moyenne nationale sur certains indicateurs, ne voit aucune de ses courbes de tendances repartir à la hausse.

Les regards sont rivés sur les premiers effets des mesures prises dans le cadre du PACTE mais s'interrogent sur les effets souvent désastreux, sur la commande publique notamment, des années d'échéances électorales.

• Agenda :

Journée Régionale Qualité Construction 2015

La 7ème édition de la Journée Qualité de la Construction en Midi-Pyrénées organisée par la DREAL se tiendra le **jeudi 26 novembre 2015** à l'espace Vestrepain (31100 Toulouse). Au programme : une année de réglementation, la fusion des régions, analyse de l'observatoire de la sinistralité en Midi-Pyrénées, la maquette numérique ...
[Télécharger le programme et s'inscrire sur www.crcbtp.fr](#)

Rénovation énergétique des écoles et prise en compte du confort d'été



Le prochain 17-Vin - organisé le **19 novembre 2015** en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier et la SPL ARPE - vous propose d'échanger autour de la rénovation énergétique performante de nos écoles.

[Télécharger le programme et s'inscrire sur www.cercad.fr](#)

Conseil d'administration du CRC BTP

La cellule économique Midi-Pyrénées tiendra sa prochaine instance statutaire le **9 décembre 2015** dans ses locaux.

• Actualité réglementaire

Feuille de route du Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique

Rappel des orientations structurantes du Pacte (déclinées dans la feuille de route) :

- développer, capitaliser et valoriser la connaissance propre liée à la sinistralité et à la performance réelle des ouvrages de construction et de rénovation performants et promouvoir la diffusion des solutions techniques,
- poursuivre, à la suite du programme Rage, la modernisation des règles de l'art de mise en œuvre au regard des exigences d'efficacité énergétique et développer les outils pédagogiques de mise en œuvre et d'autocontrôle,
- renforcer les actions territoriales pour le développement des compétences des professionnels du bâtiment, en lien avec les acteurs régionaux.

Appels à projets lancés dans le cadre du PACTE :

« [Développer des outils de mesure de la performance énergétique intrinsèque d'un bâtiment](#) »

« [Renforcer les relations avec les territoires autour de la montée en compétences des professionnels du bâtiment](#) »

Ad'AP : Adoption de la loi de ratification et mise en place de délais

[La loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014](#) accorde de nouveaux délais aux établissements recevant du public pour se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité aux handicapés prévues par la loi de 2005.

Qualité de l'air intérieur :

Parution du [décret n° 2015-1000 du 17 août 2015](#) relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.



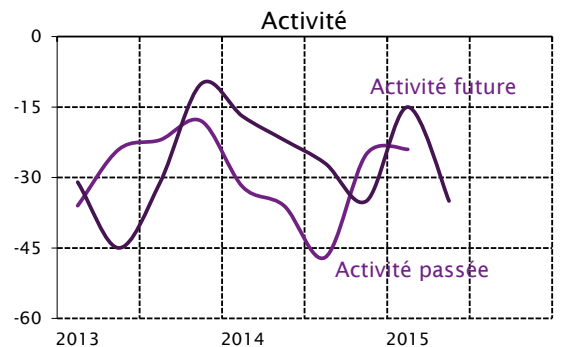
Le ressenti des chefs d'entreprises

Opinion sur l'activité passée et future dans le bâtiment - Source : FRB-INSEE

« En avril 2015, les perspectives d'activité restent mal orientées dans l'artisanat du bâtiment.

Une activité encore mal orientée. En avril 2015, les artisans du bâtiment sont plus nombreux qu'en janvier à signaler une baisse de leur activité sur la période récente. Ils restent aussi pessimistes qu'en janvier quant à l'activité prévue des trois prochains mois. Les soldes d'opinion correspondants sont très inférieurs à leur moyenne de long terme. L'opinion des artisans sur l'évolution globale du secteur s'améliore cependant par rapport au trimestre dernier. Le solde correspondant reste toutefois nettement inférieur à son niveau moyen.

Des difficultés de recrutement légèrement inférieures à la moyenne de long terme. Les difficultés de recrutement concernent 40 % des entreprises. Cette proportion reste légèrement inférieure à sa moyenne de longue période (42 %). La part des entreprises déclarant former des apprentis baisse à 31%, contre 38% en moyenne depuis 1990.»

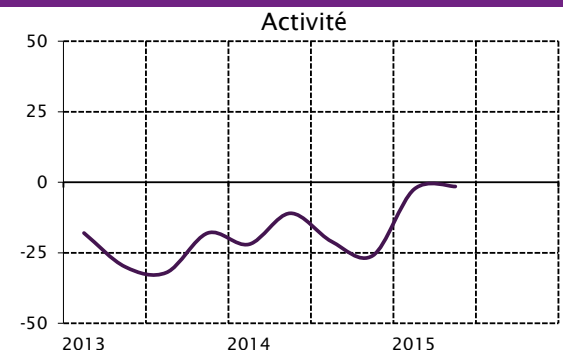


entreprises. Cette proportion reste légèrement inférieure à sa moyenne de longue période (42 %). La part des entreprises déclarant former des apprentis baisse à 31%, contre 38% en moyenne depuis 1990.»

Opinion sur l'activité artisanale MP-LR - Source : CAPEB

« Le 2^e trim. 2015 marque un repli d'activité en volume de -2%, soit le 13^e trimestre de baisse. Ce recul, moins important qu'au trimestre précédent, s'accompagne, de perspectives d'évolution des carnets de commandes légèrement plus favorables :

- chute de 4% de la construction neuve,
- l'activité entretien-amélioration reste à -1% alors que les travaux d'amélioration de la perf. énergétique des logements plafonnent à +0,5% depuis le début de l'année,
- le nombre d'entreprises artisanales envisageant de procéder à des licenciements ou à ne pas renouveler de contrats atteint 10%,
- le nombre d'entreprises envisageant d'embaucher au 2nd semestre n'est que de 4% (contre 7% au même semestre de l'année précédente),
- les carnets de commandes s'étoffent en représentant 72 jours de travail en juillet (66 en avril). Ce renouvellement est en hausse pour l'ensemble des corps de métiers et plus particulièrement pour les travaux de perf. énergétique, sans doute facilité par le Crédit d'Impôt Transition Énergétique et la TVA à taux réduit.



Les professionnels de l'artisanat du bâtiment espèrent à présent voir les effets du CITE se renforcer, bénéficier, d'un point de vue opérationnel des Plans de Renovation Énergétique de l'Habitat dans les régions (PREH) ainsi que des financements à la rénovation énergétique des logements via le plan Juncker. »

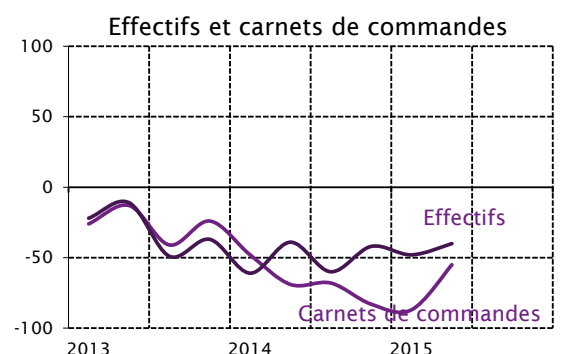
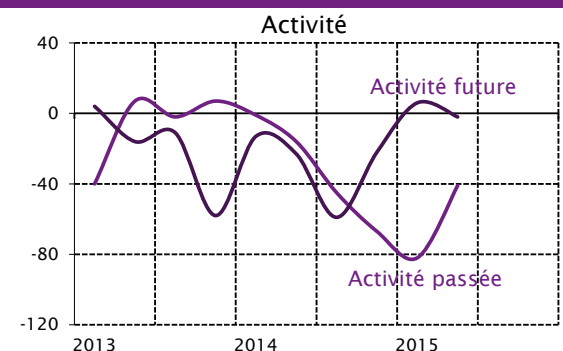
Opinion des chefs d'entreprises dans les Travaux Publics - Source : FNTF - INSEE

« Selon les entrepreneurs interrogés en juillet 2015, le climat conjoncturel dans les travaux publics s'améliore légèrement.

En juillet 2015, les entrepreneurs sont en effet nettement moins nombreux qu'en avril à indiquer une baisse de leur activité passée et prévue. Les soldes correspondants restent cependant très en dessous de leur moyenne de longue période. En revanche, les entrepreneurs restent presque aussi nombreux qu'en avril à juger leurs carnets de commandes inférieurs à la normale pour cette période de l'année. Le solde correspondant reste proche du minimum d'avril 2015, point le plus bas depuis 1984.

Les contraintes de production restent à très faibles : seules 1% des entreprises déclarent être limitées par une insuffisance de main-d'œuvre, contre 15% en moyenne de longue période.

Les entrepreneurs sont moins nombreux qu'en avril à anticiper une baisse des effectifs. En juillet 2015, le solde d'opinion correspondant aux effectifs prévus se redresse après avoir atteint, le trimestre dernier, son plus bas niveau depuis 1993. Il reste toutefois très inférieur à sa moyenne de longue période. »

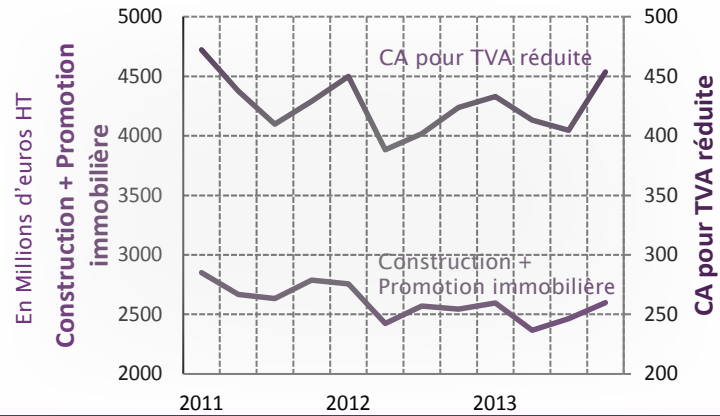




Activité des entreprises

Déclaration de TVA en Midi-Pyrénées - Source : DGFiP

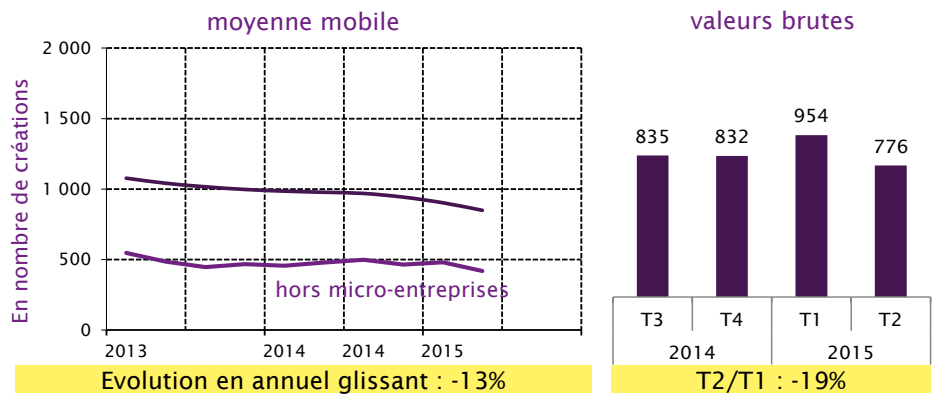
La DGFiP ne souhaitant plus communiquer sur cet indicateur régional, cette rubrique sera remplacée par l'analyse des comptes de production réalisée par la cellule économique assortie du point de vue de la Banque de France.



Créations d'entreprises - Source : INSEE

Le repli des créations d'entreprises atteint -13% en annuel glissant au 2^e trimestre 2015.

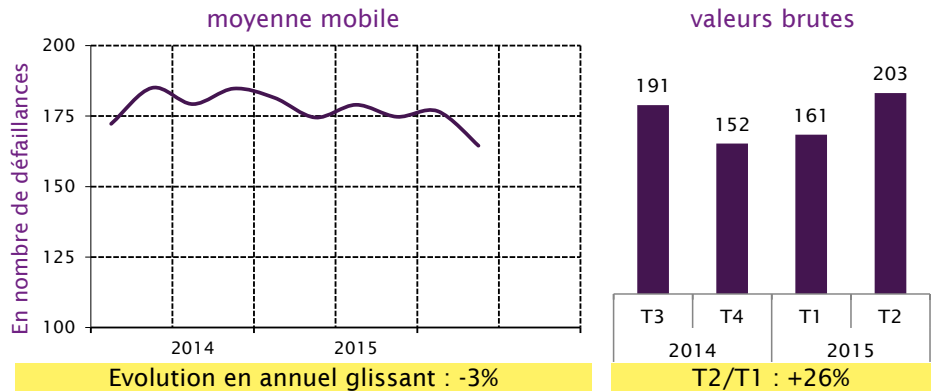
A noter qu'environ 60% de ces créations se font sous le statut de micro-entreprise.



Défaillances d'entreprises - Source : INSEE

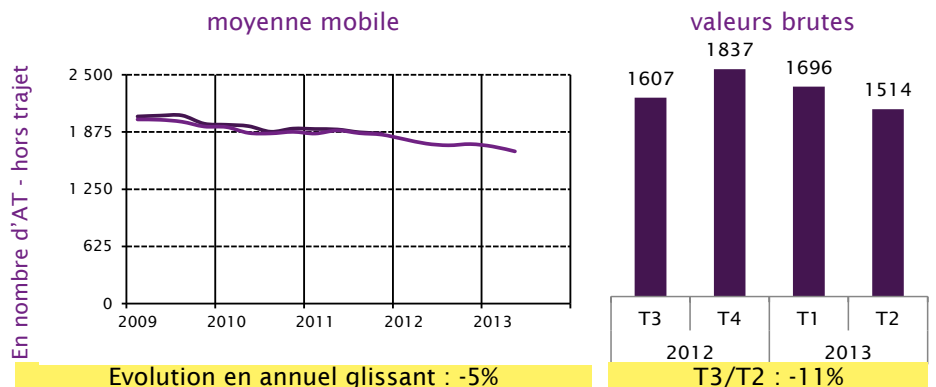
-6% en annuel glissant de défaillances d'entreprises au 2^e trimestre 2015.

La région Midi-Pyrénées, compte 4% des défaillances enregistrées en France.



Les Accidents du travail - Source : CARSAT

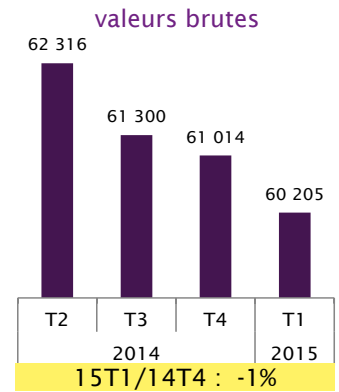
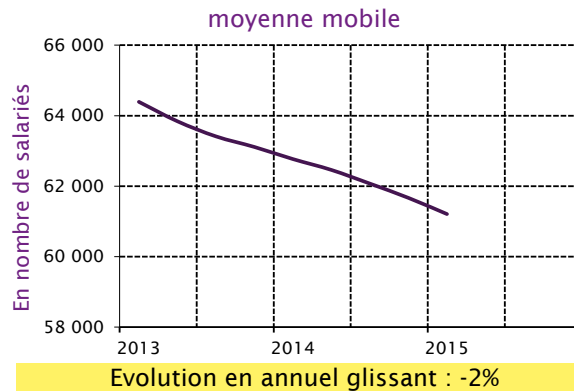
Cette rubrique interrompue pendant plusieurs trimestres, pourra être de nouveau active lors de la prochaine parution.





• Effectifs salariés du BTP - Source : URSSAF

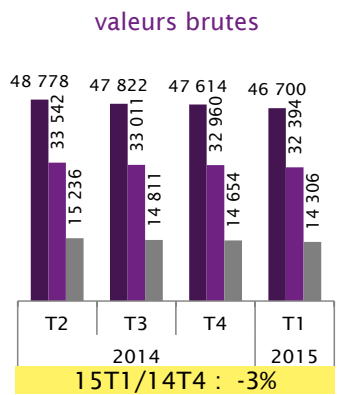
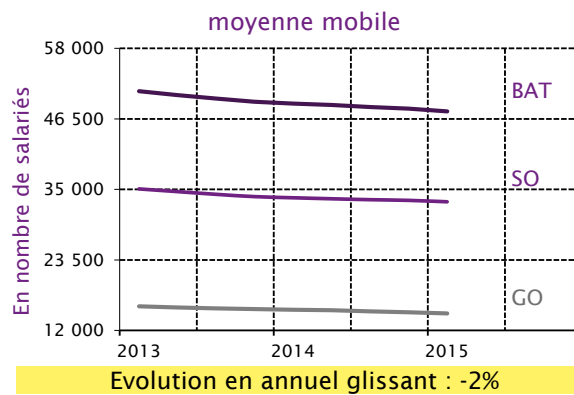
La diminution constatée depuis début 2008 se poursuit avec une baisse de 2% en annuel glissant dans le BTP début 2015.



• Effectifs salariés du Bâtiment - Source : URSSAF

Les effectifs salariés dans le bâtiment baissent de 2% en annuel glissant :

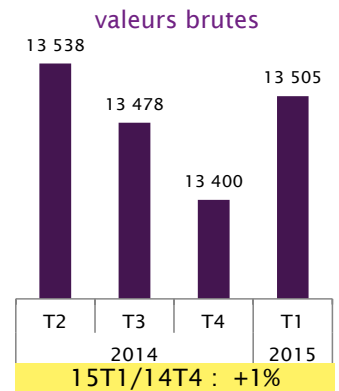
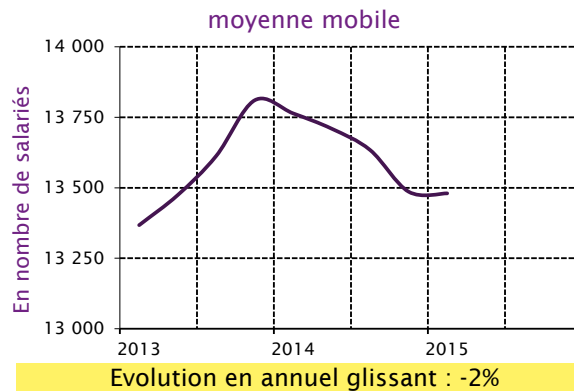
- -4% dans le GO
- -2% dans le SO



• Effectifs salariés des Travaux Publics - Source : URSSAF

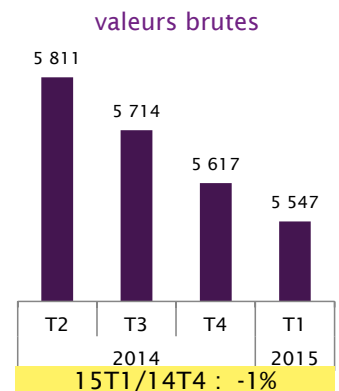
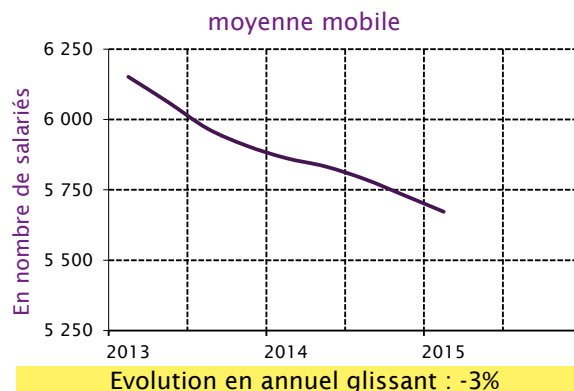
La courbe des effectifs salariés des TP, enregistre une légère stabilisation en début d'année 2015.

Sur une moyenne de longue période, on reste cependant sur une baisse de 2% en annuel glissant.



• Effectifs salariés des Industries de Carrières et Matériaux - Source : URSSAF

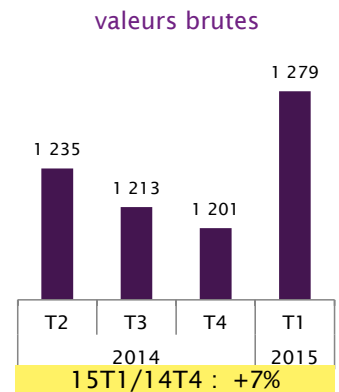
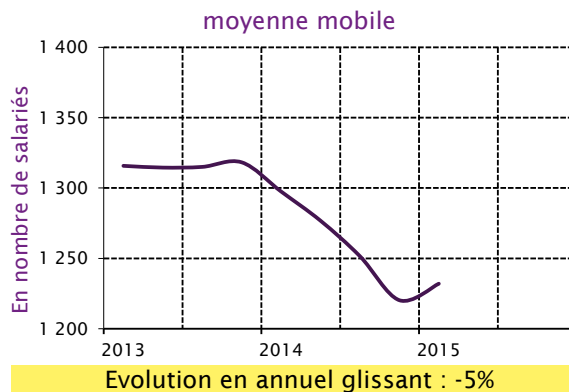
La tendance connue dans l'industrie des carrières et matériaux depuis 2008 se poursuit avec une diminution de 3% en annuel glissant.





Effectifs salariés de la promotion immobilière - Source : URSSAF

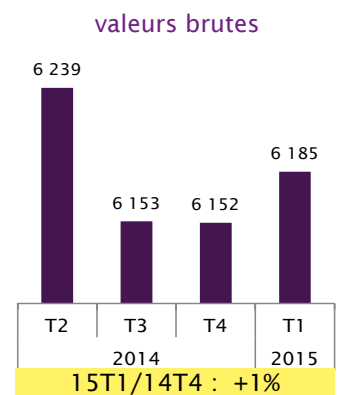
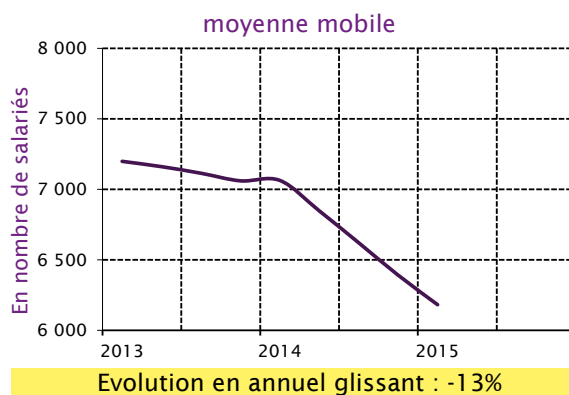
Malgré des signaux de légère reprise, l'emploi dans la promotion immobilière baisse encore de 5% en annuel glissant.



Effectifs salariés de l'ingénierie - Source : URSSAF

Depuis 2014, l'emploi dans le secteur de l'ingénierie diminue et atteint une baisse de 13% en annuel glissant.

NB : à noter que cet indicateur est porté à 80% par le département de la Haute-Garonne.

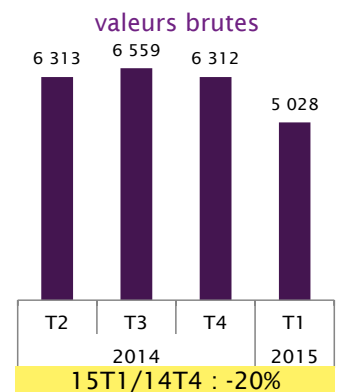
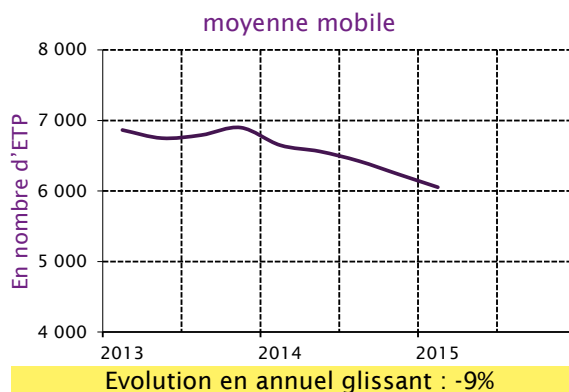


Les intérim du BTP - Source : DIRECCTE

Au 1^{er} trimestre 2015, l'emploi intérimaire dans le BTP diminue de 9% en annuel glissant.

A comparer au -12% du niveau National.

Attention : le calcul de l'intérim est réalisé sur une base qui passe à 52 semaines travaillées par an (au lieu de 45).



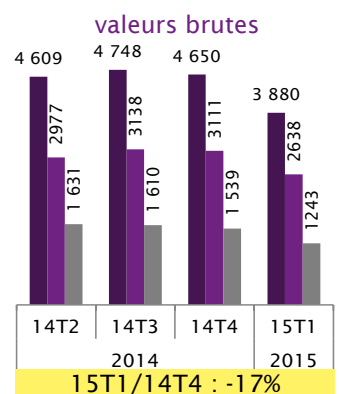
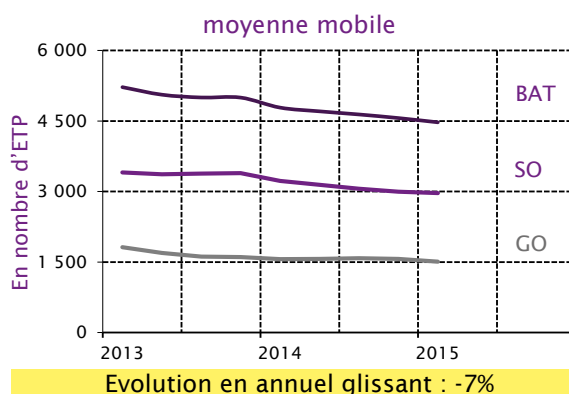
Les intérim du Bâtiment - Source : DIRECCTE

L'emploi intérimaire diminue de 7% en annuel glissant dans le bâtiment :

- 4% dans le GO
- 8% dans le SO

La baisse constatée au niveau national est de 10%.

Attention : le calcul de l'intérim est réalisé sur une base qui passe à 52 semaines travaillées par an (au lieu de 45).



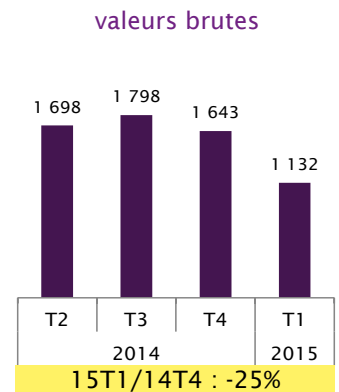
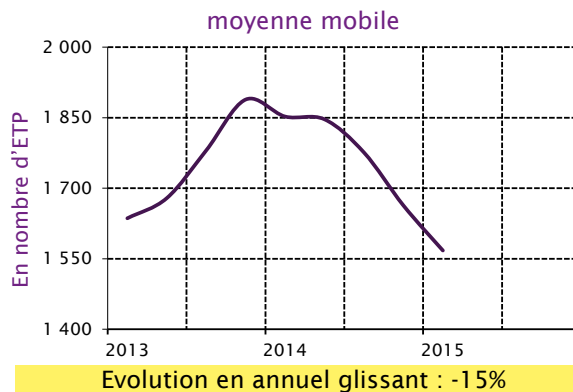


Les intérim des Travaux Publics - Source : DIRECCTE

La chute des effectifs intérimaires TP démarrée fin 2014, se poursuit au 1^{er} trimestre 2015, avec -15% en annuel glissant.

Au niveau national, l'intérim dans les TP diminue de 18%.

Attention : le calcul de l'intérim est réalisé sur une base qui passe à 52 semaines travaillées par an (au lieu de 45).

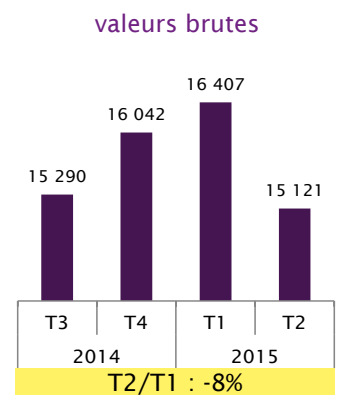
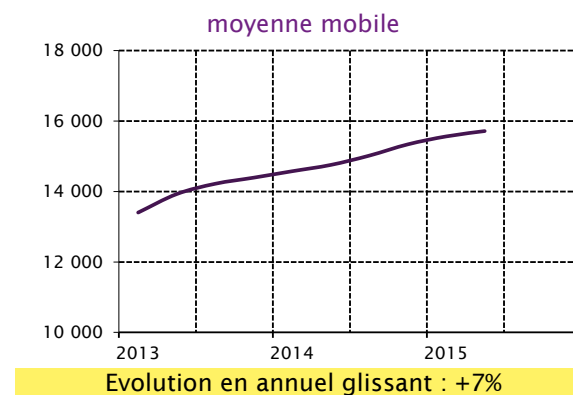


Les demandeurs d'emploi dans le BTP - Source : DIRECCTE

Le nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur de la construction continue d'augmenter avec une évolution 7% en annuel glissant.

NB : catégorie A : demandeurs d'emploi (sans aucune activité) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Attention : les données par âge sont calculées désormais en fin de mois, ce qui a engendré une rupture de série au 3e trimestre 2012.

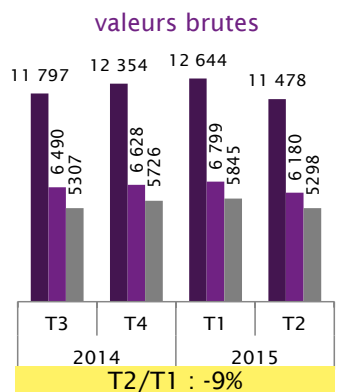
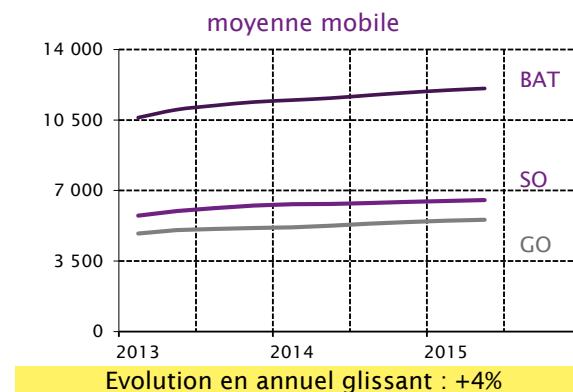


Les demandeurs d'emploi dans le Bâtiment - Source : DIRECCTE

Les demandes d'emploi augmentent de 4% en annuel glissant dans le bâtiment :

- +5% dans le GO
- +3% dans le SO

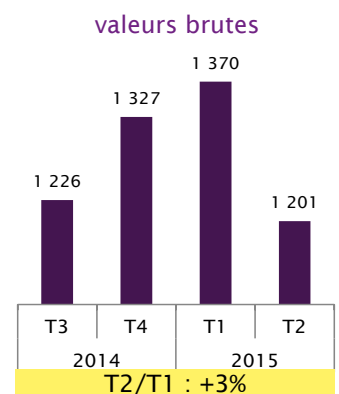
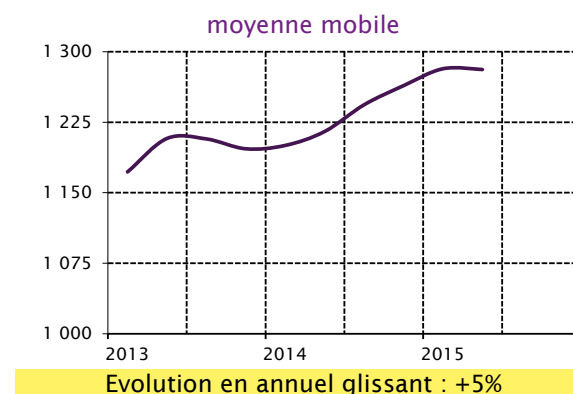
NB : catégorie A : demandeurs d'emploi (sans aucune activité) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.



Les demandeurs d'emploi dans les Travaux Publics - Source : DIRECCTE

Au 2^e trimestre 2015, les demandeurs d'emploi dans les TP augmentent de 5% en annuel glissant.

NB : catégorie A : demandeurs d'emploi (sans aucune activité) tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.



► Le plan de relance de l'apprentissage



La réforme globale de l'apprentissage a été lancée dès 2013 et la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a permis de rénover le dispositif. De plus, le Pacte de responsabilité et de solidarité incite les branches des différents secteurs à prendre des engagements en matière d'apprentissage.

Réussir l'insertion professionnelle de toute la jeunesse.

Objectif : 500 000 apprentis d'ici 2017 !

• Plus d'efficacité

1- Association des Régions :

Le Premier ministre a souhaité réunir la nouvelle gouvernance des politiques de l'emploi issue de la loi du 5 mars 2014, en y associant l'ensemble des Présidents de Régions, pour coordonner leurs actions en matière d'apprentissage et d'accès à la formation des demandeurs d'emploi, et préparer ensemble la rentrée 2015.

2- Campagne de communication :

Le ministère du Travail a lancé une campagne de communication à destination des employeurs afin de mettre en avant les mesures prises pour relancer l'apprentissage et le statut de l'apprenti.

3- Création de la FIPA :

La Fondation innovations pour l'apprentissage (FIPA) a vu le jour en avril dernier, créée sous l'égide de la Fondation pour agir contre l'exclusion (FACE) afin de stopper la chute de l'apprentissage. Elle a pour missions de comprendre les besoins des entreprises, identifier les points de difficultés qui peuvent exister et développer des pratiques innovantes pour y répondre.

• Plus de simplicité

- **Simplification fiscale pour les entreprises** : la taxe d'apprentissage et la contribution au développement de l'apprentissage sont fusionnées.
- Dès 2016, l'entreprise n'aura plus **qu'un seul interlocuteur pour la collecte de sa taxe**, choisi entre un organisme national et un organisme collecteur régional inter-consulaire.

• Plus de sécurité

Les CFA ont de nouvelles missions pour accompagner les jeunes, notamment pour prévenir les ruptures de contrats

- Les branches professionnelles sont incitées à négocier sur la formation des maîtres d'apprentissage.
- Possibilité de conclure un CDI comportant une période d'apprentissage, à l'issue de laquelle la relation contractuelle se poursuit naturellement sous l'égide du droit commun du travail. Cette mesure permet à l'apprenti de:
 - le fidéliser après avoir obtenu son titre ou diplôme,
 - lui offrir une perspective de stabilité et d'évolution dans l'entreprise,
 - le faire bénéficier d'un statut plus favorable pour l'obtention d'un crédit ou l'accès au logement.

Les aides financières pour les entreprises :

- **Des exonérations des cotisations sociales,**
- **Une exonération de charges de salaires** pour les entreprises de moins de 11 salariés embauchant des apprentis mineurs. Le salaire de ces derniers sera donc pris en charge par l'Etat à compter du 1er juillet 2015,
- **Une aide au recrutement** de 1 000€ à l'embauche d'un premier apprenti et/ou d'apprentis supplémentaires pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- **Une aide financière au «contrat de génération» de 4 000€ par an pendant 3 ans.** A l'issue de la période d'apprentissage, l'apprenti doit être recruté dans une entreprise de moins de 300 salariés comptant au moins un salarié âgé de plus de 57 ans,
- **Un crédit d'impôt de 1600€** (2 200€ pour des publics tels que les apprentis handicapés), sur la première année de formation conduisant à un diplôme ou un titre professionnel de niveau III ou inférieur,
- **Une déduction fiscale de la taxe d'apprentissage**, à partir du 1er janvier, pour les entreprises de 250 salariés et plus qui dépassent le seuil de 5% de contrats favorisant l'insertion professionnelle.

La feuille de route de la 3e conférence sociale pour l'emploi

Des leviers structurels pour réformer en profondeur l'apprentissage

1. Développer l'apprentissage au sein du système de formation initiale :

Objectif : 60 000 apprentis dans les Établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Rappel : Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, les EPLÉ regroupent les collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels, établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

- Développement des premiers niveaux de qualification ainsi que sur les métiers en tension,
- Les recteurs veilleront à intégrer l'apprentissage dans l'offre de formation des EPLÉ,
- Les parcours de formation combinant statut scolaire et apprentissage dans les établissements publics locaux d'enseignement et dans les CFA seront développés dans chaque région d'ici à 2017,
- Les partenariats entre les régions et les établissements d'enseignement supérieur seront encouragés.

2. Changer l'image de l'apprentissage auprès des jeunes et des acteurs de l'orientation :

- Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel permettra à chaque élève à partir de la 5e de découvrir l'apprentissage,
- La procédure d'affectation en EPLÉ et l'application Affelnet pour s'inscrire en lycée évolueront afin d'intégrer l'accès aux formations en apprentissage,
- L'intégration des formations en apprentissage sera généralisée dans le logiciel d'Admission post-bac,
- les enseignants et des personnels de l'orientation, dans la formation initiale et continue, auront des modules liés à l'apprentissage,
- Au sein de l'enseignement scolaire et supérieur, des actions seront déployées pour renforcer les liens avec le monde professionnel.

3. Développer l'apprentissage dans le secteur public :

Enjeu : mobiliser l'ensemble des acteurs et proposer les modalités d'accompagnement des administrations pour faire en sorte que plus de 4 000 jeunes soient recrutés en apprentissage dès la rentrée 2015 et jusqu'à 10 000 à la rentrée 2016 dans la fonction publique de l'État.

4. Renforcer le développement de l'apprentissage et le rendre attractif : des priorités sont fixées :

- Identifier les secteurs et métiers propices au développement de l'apprentissage,
- Doubler le nombre d'apprentis dans les métiers du sports et de l'animation pour atteindre un objectif de 6 600,
- Doubler le nombre d'apprentis en situation de handicap avec un objectif de 5 000,
- Étudier le recours à l'apprentissage dans les grands marchés publics,
- Favoriser la mobilité des apprentis dans le cadre du programme Erasmus+.

5. Simplifier les embauches et améliorer le statut des apprentis :

- Examiner les dispositions relatives à l'embauche des jeunes mineurs,
- Conduire une concertation sur le statut des apprentis et en particulier leur rémunération,
- Harmoniser les conditions d'ouvertures des sections d'apprentissage.

Evènements à venir :

08/10/2015 Les assises régionales de la formation professionnelle continue architecture et cadre de vie :

Ces assises sont organisées par le pôle de formation continue Midi-Pyrénées «architecture et cadre de vie», en partenariat avec les organismes de formation et organisations professionnelles liées aux métiers de la maîtrise d'oeuvre.

29/01/2016 La Journée Technique Formation :

Organisée par le CeRCAD Midi-Pyrénées, cette 3ème édition sera l'occasion de rassembler les institutions, professionnels de la formation et de l'acte de construire afin d'échanger sur la thématique de « la formation en Midi-Pyrénées ».

Plus d'infos !

www.gouvernement.fr/action/la-formation-professionnelle

www.gouvernement.fr/action/le-plan-de-relance-de-l-apprentissage

www.constructys.fr

www.intercariforef.org

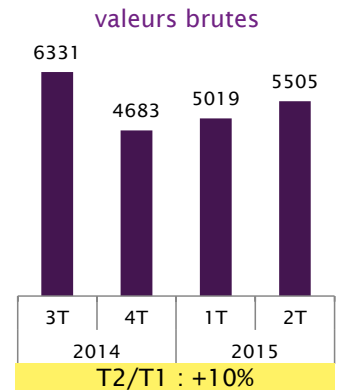
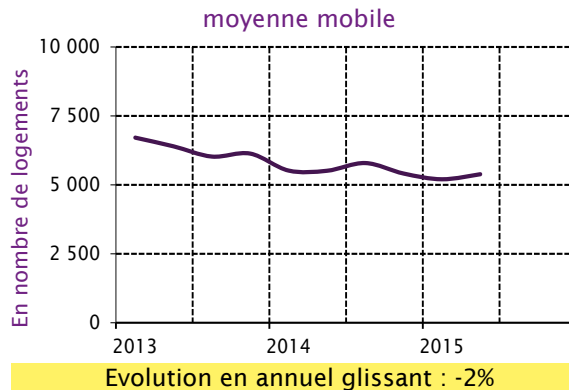




Construction neuve

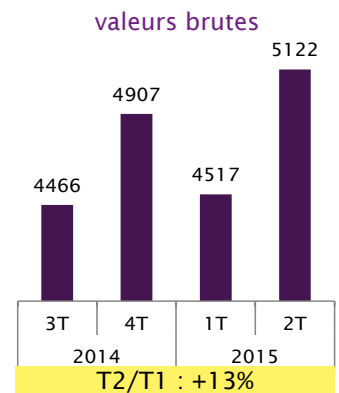
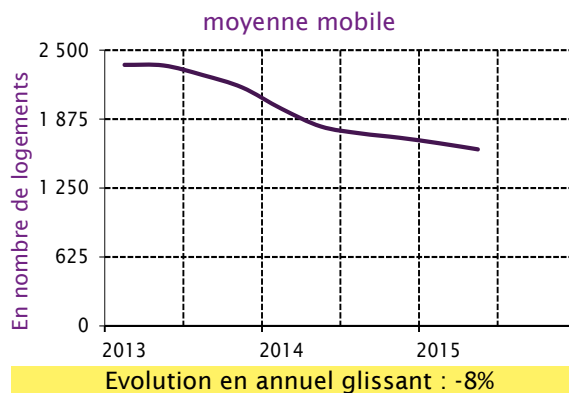
Logements autorisés - Source : DREAL/SITADEL

Malgré un 2nd trimestre 2015 plus favorable que le précédent, la baisse des autorisations de construire des logements se poursuit avec -2% en annuel glissant.



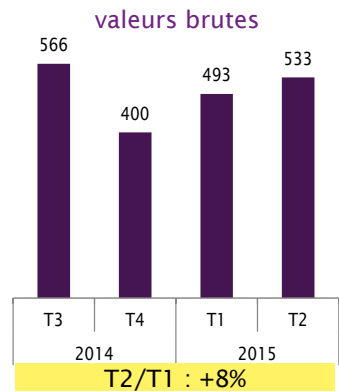
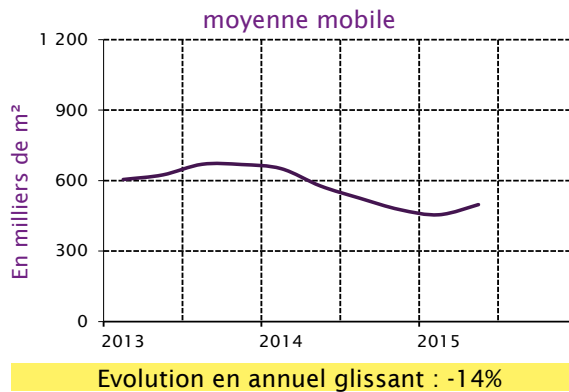
Logements commencés - Source : DREAL/SITADEL

Les mises en chantier continuent de diminuer : -8% en annuel glissant.



Locaux autorisés - Source : DREAL/SITADEL

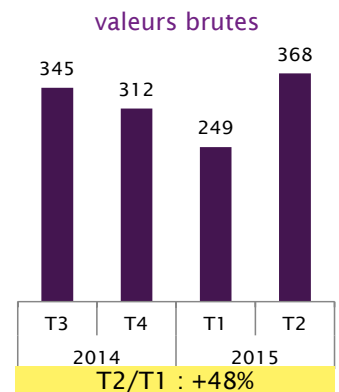
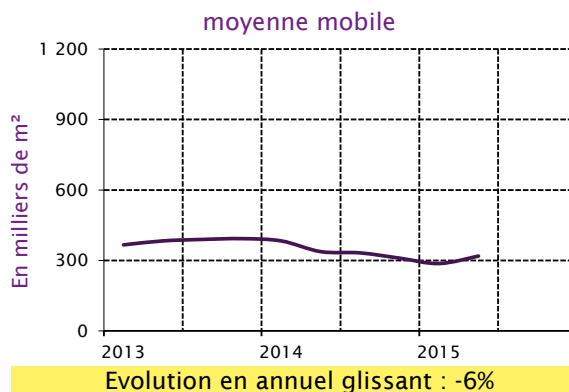
La courbe des autorisations de construire des locaux laisse se profiler une certaine stabilisation.



Locaux commencés - Source : DREAL/SITADEL

Malgré une légère stabilisation de la courbe des mises en chantier de locaux, une diminution de 6% est enregistrée en annuel glissant.

A noter que ce trimestre, 22% des mises en chantier sont des constructions de locaux agricoles.

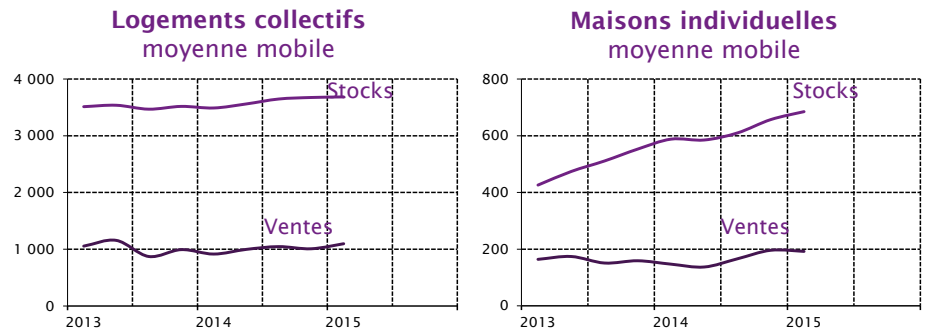




Commercialisation des logements neufs - Source : DREAL/ECLN

- **Logements collectifs** : on note une hausse de 4% en annuel glissant des mises en ventes et une augmentation de 6% des stocks.
- **Maisons individuelles** : en annuel glissant, les mises en ventes augmentent de 31% et les stocks de 16%.

(Pas de nouvelles données depuis la dernière parution).

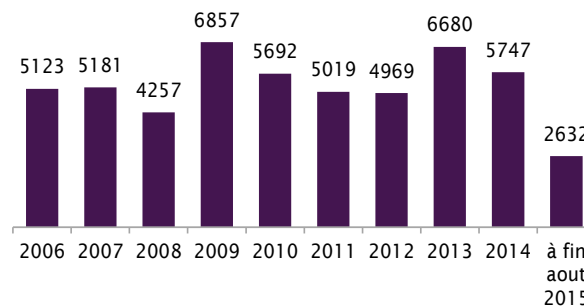


Financement aidé pour le logement social - source : DREAL

Production de logements sociaux (PLUS, Palulos communale, PLAI et PLS - hors ANRU)

A fin août 2015 on compte 2 632 logements sociaux produits en Midi-Pyrénées sur 8 mois :

- 2 178 PLUS, Palulos communale et PLAI (hors Anru)
- 454 PLS.



NB : les données de 2006 à 2013 ont été actualisées en juillet 2014

Opinion sur l'activité entretien rénovation du bâtiment - source : ANAH&CAH - BOREAL

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) ont mis en place un nouveau baromètre de suivi trimestriel des marchés de l'entretien-amélioration du logement.

Le cabinet BUIS, bureau d'études spécialisé dans l'observation des métiers du bâtiment, a recueilli des données d'activité auprès de 6 000 professionnels travaillant pour des chantiers d'amélioration et d'entretien du parc privé métropolitain afin de constituer le baromètre BOREAL.

(Pas de nouvelles données depuis la dernière parution).

Attention : ces données n'ont pas fait l'objet d'intégration au sein d'une série longue et sont le résultat d'une analyse sur du court terme et d'évolutions brutes.

Tous les trimestres, un échantillon représentatif de ces professionnels sera interrogé sur l'ensemble de leurs activités de manière à obtenir deux types de données :

- quantitatives qui visent à définir et suivre de manière fiable le chiffre d'affaires trimestriel du marché de l'entretien et de l'amélioration du parc résidentiel privé,
- qualitatives qui sont l'expression de l'opinion des professionnels interrogés sur les perspectives d'activité à venir.

Il sera complété par des indicateurs précis sur les travaux effectués (en cours ou à venir) dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Solde d'opinion des professionnels sur leur activité dans le Sud-Ouest :

- solde d'opinion sur l'activité d'entretien amélioration du logement du 3T2014 par rapport au 2T2014 : **-13%**
- solde d'opinion sur l'évolution prévue de l'activité d'entretien amélioration du logements du 4T2014 par rapport au 3T2014 : **-29%**

Source : BUIS - Baromètre Anah & CAH, campagne 3T2014.

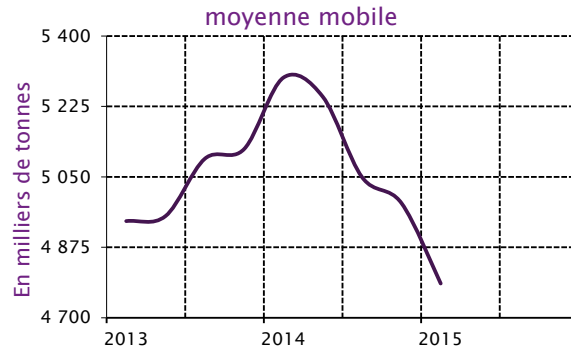


Matériaux

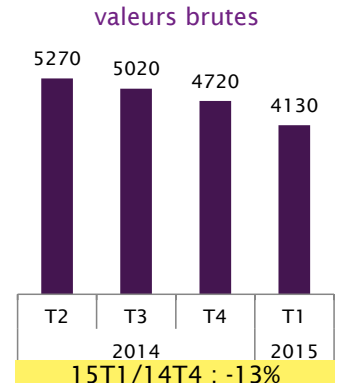
Granulat - Source : UNICEM

La production de granulats baisse fortement : -10% en annuel glissant au 1^{er} trimestre 2015.

La baisse est également de 10% au niveau national.



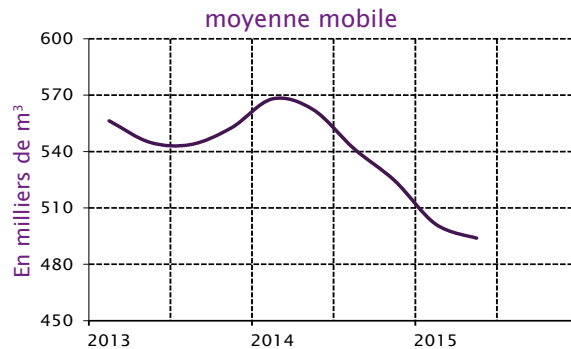
Evolution en annuel glissant : -10%



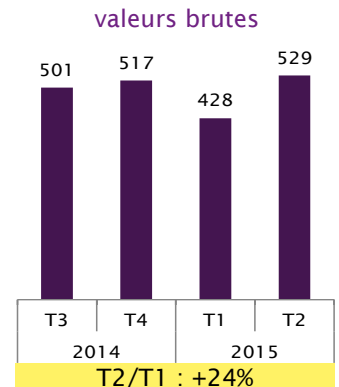
15T1/14T4 : -13%

Béton Prêt à l'Emploi (BPE) - Source : SNBPE

Bien que l'on note une évolution de 24% par rapport au trimestre précédent, sur une moyenne de longue période, la production de BPE diminue de 12% en annuel glissant (-7% au niveau national).



Evolution en annuel glissant : -12%

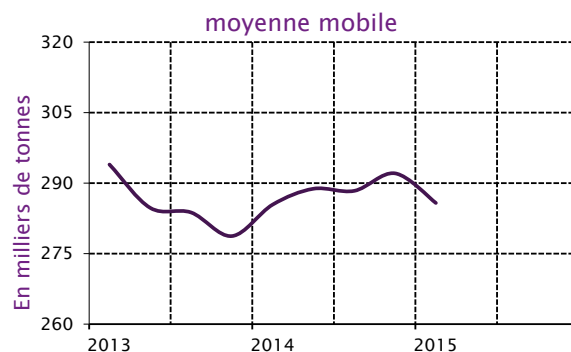


T2/T1 : +24%

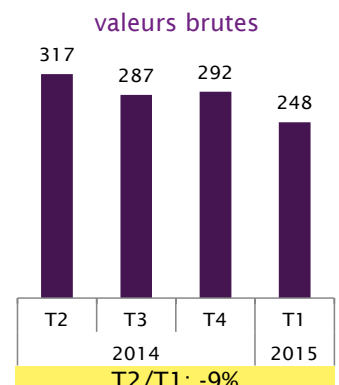
Chaux et ciments - Source : SFIC

En annuel glissant, la consommation de chaux et ciments reste stable début 2015.

A comparer à la baisse de -9% du niveau national.



Evolution en annuel glissant : 0%



T2/T1 : -9%



Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

Contrat de plan État-Région pour 2015-2020 : ADOPTE ! - source : Région Midi-Pyrénées

1 milliard 769 millions d'euros, c'est le montant du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour Midi-Pyrénées sur la période 2015-2020 présenté par Martin Malvy.

Il est doté de

- 707,8 M€ de l'Etat
- 723,3 M€ de la Région
- L'ensemble des autres partenaires apportera 338 M€

Plusieurs axes prioritaires : mobilité durable, volet enseignement supérieur, recherche, innovation, usine du futur et filières d'avenir, transition écologique et énergétique, TIC, emploi.

Sur les volets mobilité et enseignement supérieur - recherche :

Des programmes d'investissement détaillés ont été arrêtés afin de doter Midi-Pyrénées des équipements et infrastructures nécessaires à son développement, notamment dans la perspective de l'union avec Languedoc-Roussillon.

Retrouvez le détail du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 sur le Portail de Région Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.fr>

Eléments relatifs au volet routier en Midi-Pyrénées – source : DREAL/SMO

Finaliser le programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

Le PDMI, sur 2009-2014, a permis d'engager la réalisation de nouvelles liaisons à 2x2 voies entre Toulouse et les villes moyennes régionales. Cependant, toutes les opérations qui étaient inscrites n'ont pas été engagées. L'achèvement des opérations du PDMI est donc une priorité du CPER.

Financement de cette priorité :

| Etat | Région | Autres |
|-----------|----------|-----------|
| 227,77 M€ | 97,64 M€ | 110,29 M€ |

Améliorer la desserte du Nord-Ouest toulousain, axe stratégique pour le développement économique régional

Afin d'assurer la poursuite du développement du pôle industriel aéronautique autour de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, l'Etat et l'ensemble des collectivités concernées ont conclu un accord partenarial permettant de fluidifier la desserte du Nord-Ouest toulousain.

Financement de cette priorité :

| Etat | Région | Autres |
|--------|---------|---------|
| 5,7 M€ | 4,09 M€ | 9,21 M€ |

Poursuivre l'amélioration du réseau routier structurant de Midi-Pyrénées en initiant de nouvelles opérations

En complément de l'achèvement des opérations relevant du PDMI, l'Etat pourrait intervenir en partenariat avec les Conseils généraux et EPCI concernés, sur un nombre limité de nouvelles opérations. La Région Midi-Pyrénées, à l'instar des autres Régions françaises, ne financera pas ces projets.

Financement de cette priorité :

| Etat | Région |
|----------|---------|
| 12,63 M€ | 8,83 M€ |

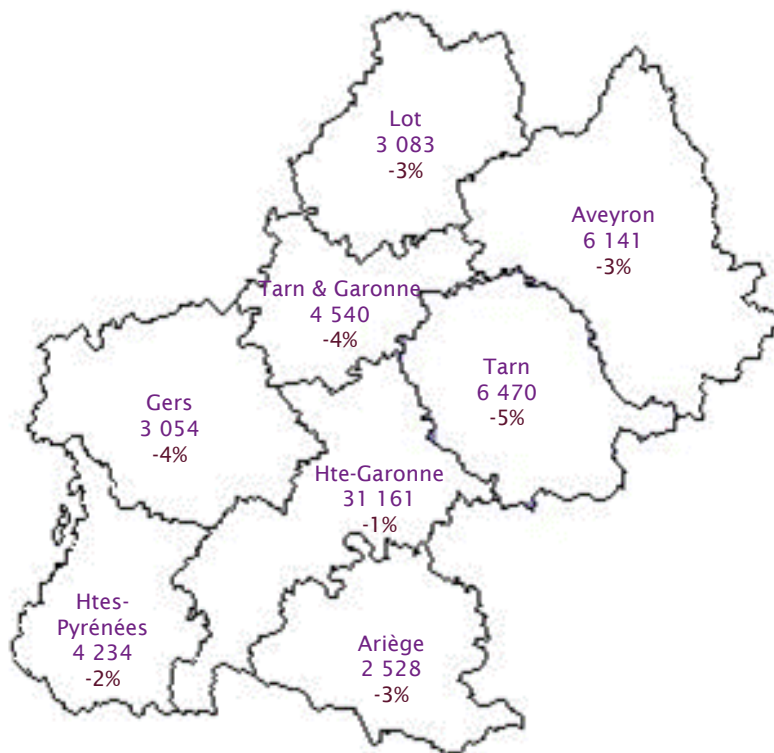
Vous pouvez retrouver des informations complémentaires en consultant le Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires routiers sur le Portail de la Préfecture et des Services de l'Etat en Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.gouv.fr>



Zoom sur les départements ...

Effectifs salariés BTP - Source : URSSAF au 1^{er} trim. 2015

Tous les départements de la région Midi-Pyrénées subissent des baisses d'effectifs constantes dans le secteur du BTP.

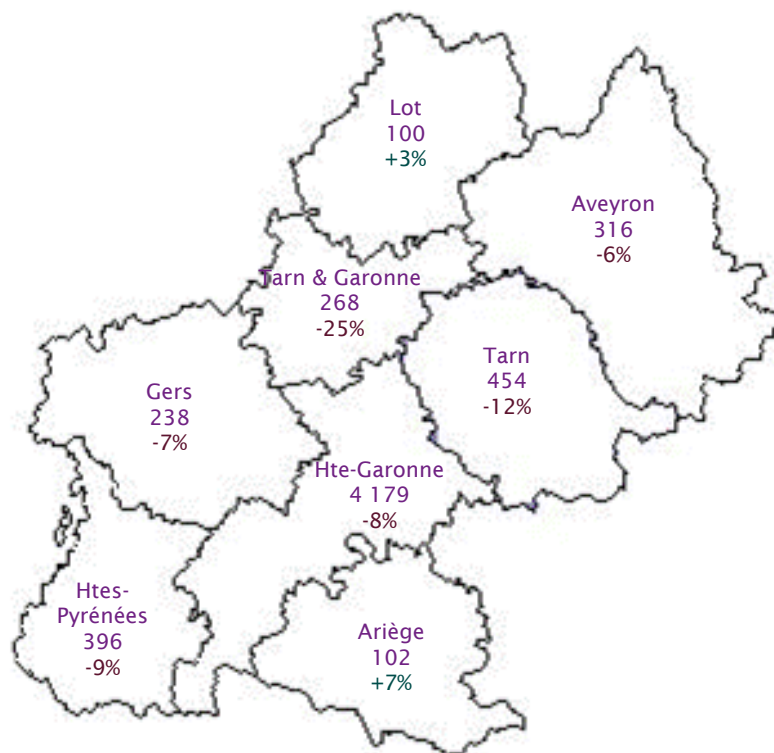


En nombre (moyenne mobile)
Evolution en annuel glissant

Intérim BTP - Source : DIRECCTE au 1^{er} trim. 2015

Début 2015, le recours à l'emploi intérimaire diminue de 9% dans la région, variant de -25% pour le Tarn et Garonne à -6% pour l'Aveyron.

Seuls les départements du Lot et de l'Ariège connaissent une évolution positive de cet indicateur (respectivement +3% et +7%).



En nombre d'ETP (moyenne mobile)
Evolution en annuel glissant



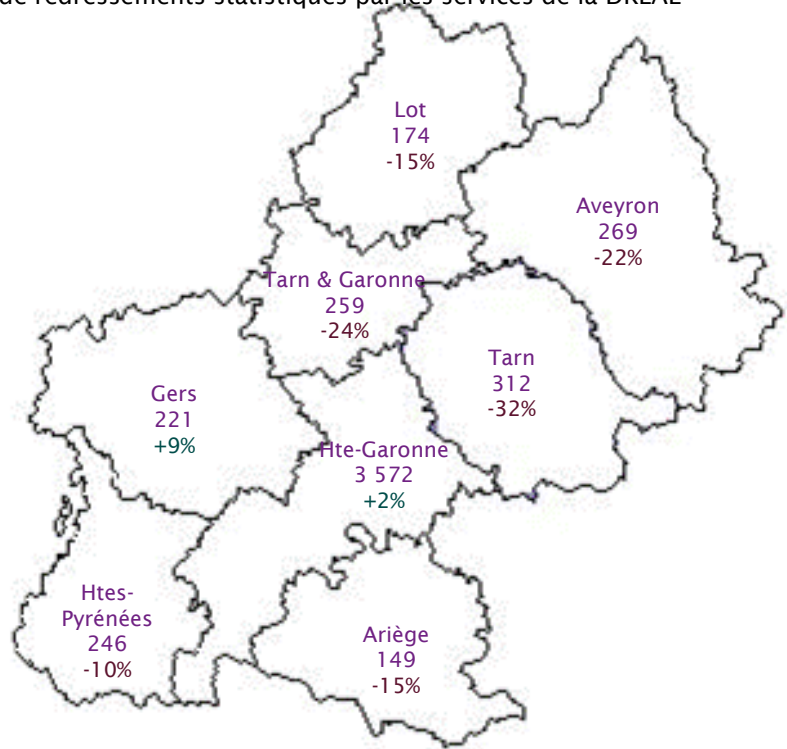
Zoom sur les départements ...

Logements autorisés - Source : DREAL/SITADEL (en date réelle estimée) au 1^{er} trim. 2015

Pas de nouvelles données, en attente de redressements statistiques par les services de la DREAL

Les autorisations de permis de construire baissent de 6% en annuel glissant en région, allant de -32% pour le Tarn à -10% pour les Hautes-Pyrénées.

Seuls les départements du Gers (+9%) et de la Haute-Garonne (+2%) voient cet indicateur repartir à la hausse au 1^{er} trimestre 2015.



En nombre (moyenne mobile)
Evolution en annuel glissant

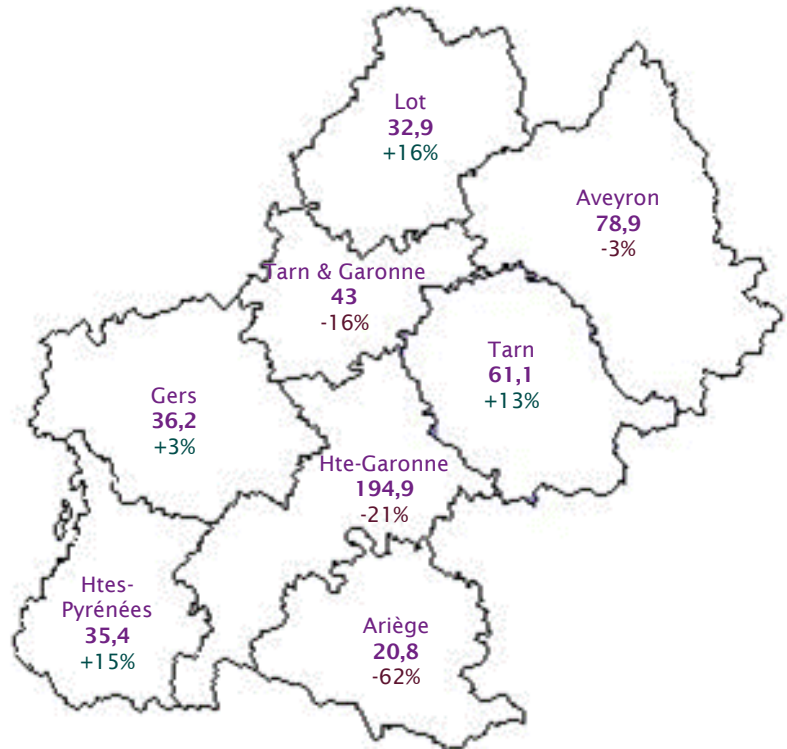
Locaux autorisés - Source : DREAL/SITADEL (date de prise en compte) au 2^e trim. 2015

Les autorisations de construire des locaux diminuent de 14% en annuel glissant.

Les départements du Gers, du Tarn, des Hautes-Pyrénées et du Lot, voient ces autorisations augmenter entre +3% et +16%.

Les autres départements subissent encore des diminutions variant de -3% à -62%.

La situation dans le département de l'Ariège est à analyser avec précaution, elle reste en lien avec une hausse exceptionnelle enregistrée 1^{er} trimestre 2014 sur les autorisations de construire des locaux agricoles.



En milliers de m² (moyenne mobile)
Evolution en annuel glissant

Le CRC BTP observatoire de la filière Construction en Région Midi-Pyrénées

Le Comité Régional de Concertation du Bâtiment, des Travaux Publics et des Matériaux de Construction de Midi-Pyrénées (CRC BTP) a pour vocation de fournir aux acteurs régionaux et locaux de la filière de la construction des études et des analyses ciblées qui facilitent leur prise de décision.

Pour mener à bien ce rôle d'observatoire du BTP en Région, le CRC a développé des savoir-faire en matière d'études et de diagnostic, une expertise sur l'économie du secteur du BTP et une capacité à travailler en partenariat avec les acteurs locaux.

Le CRC est par ailleurs membre du réseau national des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC), réseau qui s'est constitué avec deux objectifs : consolider les travaux régionaux, permettre des analyses et comparaisons interrégionales.

Missions du CRC BTP :

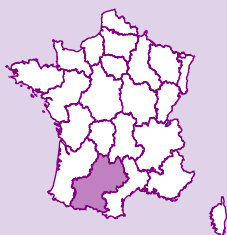
- **Concerter** en rapprochant les professionnels, les élus et l'administration.
- **Informier** pour éclairer les stratégies et les décisions économiques.
- **Prévoir** pour anticiper le développement de l'activité, des marchés et de l'emploi.
- **Animer** la réflexion pour dynamiser le débat économique régional dans le secteur.

Siège :

40, Bd des Récollets
31 400 Toulouse
tél : 05 31 73 44 83
contact@crctbp.fr
www.crctbp.fr

Permanences :

Jocelyne BLASER (DREAL)
Lise BIRARD (CRC)
Stéphanie FOURCADE (CRC)



Coordonnées des autres cellules régionales sur le site national des CERC :
<http://www.cerc-actu.com/>

Composition du CRC BTP

Bureau :

- **Président :**
M. DUMAS, Président de la FFB Midi-Pyrénées
- **Vice-présidents :**
M. LE FRIANT, Président de la FRTP Midi-Pyrénées
M. FERRY-WILCZEK, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées
M.CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées
M. DELZERS, Président de l'UR-CAPEB Midi-Pyrénées
- **Trésorier :**
M. LE FRIANT, Président de la FRTP Midi-Pyrénées
- **Secrétaire :**
M. CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées

Membres :

FFB Midi-Pyrénées, FRTP, UNICEM, CAPEB, DREAL, CROA, FPI, USH MP, SMABTP, SNBPE Caisse d'épargne, Crédit Agricole, Crédit foncier, Crédit Local de France, Association des banques, ARCI, CARSAT, BDPME, UNTEC, Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), SCOP BTP Sud Ouest, AIMP, BTP Banque.

Notes :

Les chiffres présentés sont les derniers dont le CRC dispose en **septembre 2015**

- moyenne mobile = moyenne des 4 derniers trimestres.
- évolution sur année glissante = cumul sur 12 mois au trimestre t / cumul sur 12 mois au trimestre t - 4.
- évolution sur trimestre glissant = cumul sur 12 mois au trimestre t / cumul sur 12 mois au trimestre t - 1.

Page 3 : Actualité du BTP

page 4 : Accidents du travail : AT survenus de la NAF45 (inclus dans le Comité Technique National du bâtiment). La CARSAT met à jour un trimestre 8 fois : les chiffres provisoires correspondent à la 1^{ère} sortie des données et les définitifs à la 8^e sortie). Les données relatives aux mouvements de main d'œuvre correspondent à des taux d'entrées (respectivement de sorties) : nombre d'entrées (sorties) dans le trimestre rapporté à l'effectif de début de trimestre.

Pages 6,7 et 14 : Travail intérimaire : les ETP sont calculés sur la base de 45 semaines travaillées par an.

Pages 10 et 15 : Données en date de prise en compte = nombre de logements enregistrés dans la base SITADEL au cours de la période de référence. Il y a donc des décalages avec l'activité réelle (données en date réelle).

Page 3 : Opinion sur l'activité passée et future dans le bâtiment et Opinion des entreprises artisanales sont des soldes d'opinion (soldes algébriques des réponses extrêmes). Opinion des entreprises artisanales du Sud Ouest concerne les entreprises de Midi Pyrénées et Aquitaine.

Page 3 : Opinions des chefs d'entreprises sont des soldes de réponses : «augmentation» d'activité - «diminution» d'activité & volume de commandes «important» - volume «faible» ; données brutes (non CVS).

Comité Rédactionnel : Lise BIRARD, Jocelyne BLASER, Aurélie DEUDON, Stéphanie FOURCADE, Pierre GENRE, Chantal PROSDOCIMI, Pierre VIOLA.

Données actualisées en permanence sur :
www.crctbp.fr